

Compte rendu du conseil d'Administration n°3  
Séance du jeudi 22 novembre 2016

M. DEHEEGER est désigné secrétaire de séance

18H10 : 15 personnes présentes : le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I) Ordre du jour.

M CHERBLANC, Proviseur, fait approuver l'ordre du jour de la séance, après avoir ajouté une question diverse, qui concerne l'UNSS.

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

II) Validation du PV précédent.

M le Proviseur, fait approuver le Procès Verbal du précédent CA.

Le PV est adopté à l'unanimité.

III) Présentation du Projet de Lycée Polyvalent.

En préambule, M CHERBLANC informe les membres du CA que Mme la RECTRICE de l'académie de Lyon a souhaité que les lycées composés de 2 entités, LGT et LP réfléchissent et travaillent à la mise en place d'une structure en lycée Polyvalent. Au niveau national, la structure lycée polyvalent est mise en place de 2000. L'académie de Lyon est une des dernières académies où subsistent encore des structures comprenant LGT et LP.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des personnels de l'établissement, au cours de conseils pédagogique et réunion pour le personnel administratif. Le but étant d'ouvrir un dialogue en présentant les objectifs de cette transformation et répondre aux questions

M CHERBLANC répond ensuite aux diverses questions posées par les enseignants. M WIDERSKI évoque le risque de suppression de postes induit par la mise en place du LPO. Le chef d'établissement répond que celle-ci n'a pas pour but de supprimer des postes. Dans certains cas, il permettra même de les consolider ( exemple du poste de documentation qui sera renforcé sur un LPO de 1600 élèves). Le Proviseur souligne que le LPO pourrait redistribuer certaines missions (missions des Proviseurs adjoints par exemple). Par contre, si l'administration décide des suppressions de postes, elles auront lieu, que l'on soit LPO ou pas.

M CHERBLANC conclut en disant que cette présentation n'avait pas pour but d'être passée au vote, car Mme la RECTRICE ne souhaite pas un passage en vote de ce dossier, mais d'être présenté au Conseil d'Administration pour information.

IV) Règlement intérieur du CA

M le Proviseur demande aux participants si ils ont des questions par rapport à ce règlement qui leur a été envoyé par avance. Il indique que la durée du CA ne dépassera pas 2H30; Si un point n'a pas pu être traité pour cause de délai, il le sera lors du CA suivant. Il précise également que les convocations et documents de travail seront envoyés par mail aux titulaires et suppléants.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est voté à l'unanimité.

V) Budget Prévisionnel 2017

M CHERBLANC cède la parole à M GANZHORN, agent comptable de l'établissement pour la présentation du budget ( voir documents transmis aux membres du CA qui ont été joints à l'acte)

Le budget est voté à l'unanimité.

La délégation de signature donnée au chef d'établissement pour les marchés, contrats et conventions 2017, est voté à l'unanimité.

## VI) Sorties et voyages

M GANZHORN présente une première sortie. pour la classe ULIS au lycée B CHARVET à St ETIENNE le 8 décembre.

Il présente ensuite le projet du voyage des 1 ARCU et TCOM à Strasbourg pour 30 élèves du 8 au 11 mars. M CHERBLANC tient à cette occasion à remercier Mmes BERAUD et TOUATI, enseignantes organisatrices du voyages, pour avoir retravaillé le projet de ce voyage afin d'éviter un caractère trop commercial.

Le principe de ces sorties et voyages est voté à l'unanimité des membres du CA.

La participation des familles au voyage en Alsace est votée à l'unanimité.

Le don de la coopérative pour la sortie au lycée B CHARVET est voté à l'unanimité.

Le don de l'association "Actions Formations" pour le voyage est voté à l'unanimité.

## VII) Contrats et conventions

### A) Convention avec le GIPAL

Il s'agit d'une convention concernant le projet consortium Erasmus GA qui permettra à 10 élèves de la classe de TGA de partir en stage durant un mois à l'étranger. La partie financière est supportée par le GIPAL avec qui on passe cette convention.

### B) Convention AGASEF

Cette convention a pour but de permettre la mise en place de l'action question de justice auprès des classes de Secondes dans le cadre des projets du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

### C) Convention avec le SESSAD

Cette convention a pour but de permettre l'intervention de professionnels du SESSAD dans l'établissement auprès des élèves de la classe ULIS.

Ces conventions sont ensuite passées au vote; elle sont votées à l'unanimité.

## VIII) Question diverse : présentation du programme de l'UNSS

Mme TRESSENS, professeur d'EPS, présente le fonctionnement de l'UNSS pour cette année 2016-2017. Elle précise que ce fonctionnement s'opère en commun sur les 2 établissements afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un choix plus large.

Pour adhérer, il suffit de l'autorisation des parents et de prendre la licence qui coûte 20€

Le CA vote un don de 500 euros qui permettra de financer l'adhésion à l'UNSS régionale. Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

Le président

Nicolas CHERBLANC



Le secrétaire

Emmanuel DEHEEGER